

avec planche). G. Menci, *Un nuovo frammento papiraceo dei « Topici »* (p. 253-264, avec planche) identifie, dans le fragment de rouleau *P.Giss.Lit.* 4.8r (= *P.Giss.Univ.* 4.40r = MP<sup>3</sup> 164.01) provenant du Fayoum et daté du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, un passage d'Aristote, *Topiques*, 150b10-14 et 23-26 et démontre qu'il faisait originellement partie du même rouleau que *P.Ryl.* 3.510r, récemment identifié comme un passage de la même œuvre. La contribution d'E.V. Di Lascio, *Papyrus Michigan 2906 : an Afterthought* (p. 265-279) révisé les conclusions d'un article qu'elle avait publié précédemment (*Papyrus Michigan 2906 Revisited : a Fragment of Non-chrysippean Logic ?*, dans *Papiri filosofici. Miscellanea di Studi*, Florence, 2007, p. 187-212 [STCPF, 14]), où elle présentait le contenu du papyrus comme appartenant à une logique stoïcienne non-chrysippéenne. Proposant une nouvelle construction des propositions logiques, elle arrive à la conclusion qu'il s'agirait plutôt de logique stoïcienne chrysippéenne ou post-chrysippéenne. Les deux dernières contributions du volume ne sont pas proprement papyrologiques. Dans *Il principio di bivalenza in Aristotele*, *De interpretazione 4* (p. 281-296), F. Ademollo tente de concilier les positions apparemment opposées de *De Int.* 4 et 9 sur les locutions déclaratives (λόγοι ἀποφαντικοί). Principalement fondée sur les *Premiers Analytiques* d'Aristote, la contribution de P. Crivelli, *Semantiche per la sillogistica di Aristotele* (p. 297-317) analyse, du point de vue sémantique, les principes des syllogismes aristotéliens et conclut que, des deux interprétations traditionnelles, l'orthodoxe et l'hétérodoxe, la première semble être plus plausible. De belle facture, produit avec grand soin et bien illustré, ce volume foisonne de nouvelles découvertes et témoigne à merveille de la vitalité, trente ans après sa création, du projet de *Corpus dei papiri filosofici*. Le livre, qui illustre parfaitement l'apport de la papyrologie à la connaissance de la philosophie antique, intéressera non seulement les papyrologues, mais aussi les historiens du livre et les philosophes de l'Antiquité.

Nathan CARLIG

Michele FARAGUNA (Ed.), *Archives and Archival Documents in Ancient Societies. Trieste, 30 September – 1 October 2011*. Trieste, Edizioni Università di Trieste, 2013. 1 vol., 379 p., tabl., fig. (LEGAL DOCUMENTS IN ANCIENT SOCIETIES, IV = GRAECA TERGESTINA. STORIA E CIVILTÀ, 1). Prix : 28 €. ISBN 978-88-8303-460-2.

Il aura fallu à M. Faraguna moins de dix-huit mois (l'avant-propos est daté de février 2013, l'achèvement d'impression d'avril de la même année) pour publier les actes du colloque sur les archives anciennes et leurs dépôts qui s'est réuni à Trieste à l'automne de 2011 – en soi, un petit exploit d'archivage. Le sommaire se distribue en quatre sections, comprenant chacune quatre contributions : l'Orient ancien (Mésopotamie) ; la Grèce classique (essentiellement Athènes) ; la tradition perse et le monde hellénistique ; l'empire romain. L'Égypte gréco-romaine occupe la place d'honneur dans les deux dernières sections, tant sont nombreuses les pièces d'archives en provenance de cette région : L. Criscuolo, *Copie, malacopie, copie d'ufficio e il problema della titolarità di un archivio nell'Egitto tolemaico*, p. 245-257 ; M. Depauw, *Reflections on Reconstructing Private and Official Archives*, p. 259-266 ; Th. Kruse, *Bevölkerungskontrolle, Statuszugang und Archivpraxis im römischen Ägypten*, p. 307-332 ; R. Haensch, *Die Statthalterarchive der Spätantike*,

p. 333-349. Il faudrait ajouter à cette liste un cinquième titre, car I. Kottsieper, *Aramäische Archive aus achämenidischer Zeit und ihre Funktion*, p. 175-200, traite en particulier d'ensembles archivistiques découverts sur l'île d'Éléphantine. Si l'Égypte est bonne pourvoyeuse en documents d'archives, ses sites archéologiques ne sont guère éclairants en la matière : je ne sache pas que l'on y ait identifié avec assurance, à ce jour, un dépôt d'archives ou γραφείον. On aimerait pourtant pouvoir se représenter l'organisation de locaux de ce genre. Je signale que l'hypothèse d'un grand ensemble officiel, incluant donc à peu près nécessairement un dépôt d'archives, a été lancée à propos de l'« edificio I », du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, dégagé en 1967 à Narmouthis (Médinet Madi) : cf. E. Bresciani, *Missione di scavo a Medinet Madi (Fayum-Egitto). Rapporto preliminare delle campagne di scavo 1966 e 1967* (Milan-Varese, 1968), p. 37-47 (en part., p. 47, avec la n. 17, qui renvoie à des parallèles possibles à Théadelphie et à Soknopaiou Nèsos), avec plan et illustrations de qualité. Toujours dans le Fayoum, S. Bucking, « On the Training of Documentary Scribes in Roman, Byzantine, and Early Islamic Egypt: A Contextualized Assessment of the Greek Evidence », *ZPE* 159 (2007), p. 229-247, en part. p. 230-231, s'est interrogé plus récemment sur la destination d'un édifice de Karanis (« structure 5002 », en part. « room G ») où a été découvert un petit ensemble archivistique sur tessons : maison privée ou bureau public ?

Alain MARTIN

Bernard LEGRAS & Gerhard THÜR (Ed.), *Symposion 2011. Études d'histoire du droit grec et hellénistique (Paris, 7-10 septembre 2011). Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Paris, 7.-10. September 2011)*. Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2012. 1 vol., X-434 p. (AKTEN DER GESELLSCHAFT FÜR GRIECHISCHE UND HELLENISTISCHE RECHTSGESCHICHTE, 23). Prix : 58 €. ISBN 978-3-7001-7370-0.

Le dix-huitième symposion de la Société d'histoire du droit grec et hellénistique a réuni à Paris trente-trois participants – juristes et historiens – venus de neuf pays. Conformément aux usages de la Société aucun thème général ne leur était imposé. Les auteurs des quinze conférences, chacune suivie d'une réponse, ont donc débattu de sujets très divers relatifs à leur discipline. Le problème insoluble de la grande *rhètra* spartiate d'abord au sujet duquel Françoise Ruzé écrit : « Certaines sources antiques posent des problèmes qui semblent insolubles, mais elles sont assez perverses pour nous obliger à revenir sans cesse vers elles dans l'espoir d'aboutir enfin à une solution qui, à défaut d'être absolument évidente, serait largement acceptée. En vain » (p. 5). En vain, oui. Car, dans sa réponse, M. Gagarin n'est que partiellement convaincu par les propositions avancées par la savante française. A. Maffi étudie l'origine et l'application du principe de majorité dans la Grèce ancienne. Il cerne deux questions fondamentales pour l'histoire de la cité grecque : « Quel est le rapport entre la conception "unanimiste" et le principe majoritaire dans la décision collective ? Comment la volonté de la majorité des citoyens peut-elle devenir la volonté de tous, c'est-à-dire la volonté étatique ? » (p. 30). S. C. Todd apporte des précisions sur le sujet en analysant la publication du résultat des votes au moyen des données contenues dans les inscriptions. A. Banfi démontre combien le contrôle de la légitimité